Réponses faisant suite aux questions posées dans le cadre de la procédure n° M26-DOC-20

- **Question 1 :** Bonjour, Les tarifs publics éditeurs peuvent être amenés à évoluer en cours d'année. Dans le cas où le tarif éditeur évoluerait entre la validation du devis et notre paiement à l'éditeur, acceptez-vous de recevoir une facture de réajustement ?

- **Réponse :** Oui, c'est de cette façon que nous procédons habituellement.